

# ACTUALITÉS PRIME HEURE

« Les grandes entreprises sont sous pression pour prendre des mesures concrètes sur les émissions, sans quoi elles devront subir la colère de manifestants, d'investisseurs et même des actionnaires. »

Mark Carney (ancien gouverneur de la Banque d'Angleterre et de la Banque du Canada)



## MESSAGE DU PRÉSIDENT

### Des coûts plus élevés à prévoir pour le recyclage des déchets en Ontario

L'ACIPR, tout comme d'autres associations de l'industrie, demeure préoccupée par la prestation des services de récupération des déchets qui est faite par une autorité déléguée comme le RPRA en Ontario. Tout d'abord, le MEPP voudra peut-être se rappeler des propos de Don Drummond dans son important et très respecté rapport sur les autorités déléguées :

- « **L'Assemblée législative** assume la responsabilité générale et le contrôle sur ce qui est établi dans la loi habilitante, et le gouvernement assume la responsabilité générale et le contrôle sur ce qui est établi dans les règlements;
- Le **ministère** surveille et reste responsable devant l'Assemblée législative de l'ensemble du rendement des autorités administratives déléguées.  
Le gouvernement approuve les règles concernant des questions telles que la composition du conseil d'administration, le processus d'établissement de la tarification et le conflit d'intérêts. »

Les difficultés particulières liées à la responsabilisation et à la transparence n'ont pas été abordées par le ministre de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs de l'Ontario (MEPP), et ne devraient vraiment pas être déléguées au RPRA. En vertu de la Loi sur la récupération des ressources et l'économie circulaire (LRREC), le MEPP doit s'assurer que la RPRA est entièrement transparente et pleinement responsable de la reddition de comptes envers les producteurs ou les « parties réglementées » conformément à la Loi. De nombreux observateurs ont fait valoir que ce n'a pas été le cas, étant donné que le gouvernement Ford a essayé, mais n'ait pas été en mesure de régler ces enjeux dans le récent projet de loi sur la paperasserie ni dans l'orientation du ministère du ministre Piccini envoyée à la RPRA le 15 octobre 2021. Le MEPP et le gouvernement Ford ont toutefois reconnu le besoin pressant d'aborder les enjeux de façon concrète. Le ministère a adressé la nécessité d'être transparent et imputable, dans sa récente lettre d'instruction ministérielle datée du 15 octobre 2021; comme il a été fait dans le récent projet de loi sur la paperasserie du 7 octobre 2021, dans ce qui suit :

*surveillance efficace au nouveau modèle de responsabilité des producteurs. Nous proposons maintenant d'apporter plus de modifications pour accroître davantage la transparence et la responsabilisation du RPRA à l'égard de la population de l'Ontario. »*

Ces points devraient également être abordés en ce qui a trait aux « sanctions administratives pécuniaires » proposées qui sont actuellement proposées aux parties réglementées concernant la récupération des déchets en Ontario. Ces parties réglementées ont démontré leur engagement à l'égard des programmes de responsabilité élargie du producteur en Ontario depuis leur création, plus particulièrement le programme de peinture, et ce solide dossier n'évoluera pas à moins que les approches réglementaires actuelles ne mènent à la livraison de meilleurs résultats. Il est trop tôt pour le dire en ce qui concerne les programmes ISP. Mais le fait est que les programmes de recyclage sont déjà soumis aux nouvelles réglementations depuis plus d'un an et n'ont pas produit de meilleurs résultats en dépit de coûts réglementaires plus élevés accompagnés d'un fardeau administratif élevé.

Le MEPP est entièrement responsable des produits dangereux et spéciaux (PDS) et d'autres règlements, mais il a délégué le mécanisme de tarification pour les PDS et d'autres règlements au RPRA. Il veut maintenant faire la même chose pour les sanctions administratives pécuniaires, lorsque l'on sait que cette responsabilité revient de droit au MEPP comme il est stipulé en vertu de la LRREC et dans le *Drummond Report* : « Le **ministère** surveille et reste responsable devant l'Assemblée législative de l'ensemble du rendement des autorités administratives déléguées. » La seule question est de savoir quels seront les coûts pour l'industrie de la fabrication en Ontario? Une fois de plus, le fait de déléguer de tels pouvoirs législatifs à une autorité sans avoir en place une procédure d'appel efficace garantit que les « parties réglementées » (les fabricants ontariens) n'auront pas d'autres choix que d'accepter les sanctions qu'elles soient ou non requises. Ces sanctions peuvent atteindre un maximum d'un million de dollars, sans réelle perspective de procédure d'appel accéléré pour toute sanction imposée. Dans certains cas, cela peut entraîner des conséquences involontaires comme ternir la réputation de marques établies depuis longtemps en Ontario, au Canada ainsi que dans d'autres pays.

Déléguer plus de tâches administratives liées à la LRREC au RPRA ne fera qu'ajouter au fardeau administratif excessif que l'on observe déjà et reflété par du personnel du RPRA qui est devenu cinq fois plus élevé en quelques années, par un budget qui a quintuplé au cours de la même période et par des frais réglementaires pour le recyclage de la peinture en Ontario qui ont augmenté de plus de 400 %. L'on ne connaît pas exactement quels seront les résultats projetés ou attendus dans l'avenir pour la récupération des déchets en Ontario en raison des augmentations continues des coûts de surveillance et d'administration lesquelles ne sont pas concrètement liées à la livraison de meilleurs résultats.



*Pour obtenir plus d'informations sur notre secteur, nos articles et nos mises à jour concernant des enjeux, suivez-nous ou connectez-vous à mon compte LinkedIn!*



Gary LeRoux, *President & CEO, CPCA*



AND COATINGS ASSOCIATION DE L'INDUSTRIE DE LA PEINTURE ET DU REVÊTEMENT

**PARRAINAGE MAINTENANT OUVERT**

# FAISONS BRILLER

LES REVÊTEMENTS PAR LE CHANGEMENT ET L'INNOVATION  
108<sup>e</sup> CONFÉRENCE ANNUELLE ET AGA DE L'ACIPR

COMMANDITAIRE DE L'ACIPR



CANADIAN PAINT AND COATINGS ASSOCIATION

ASSOCIATION CANADIENNE DE L'INDUSTRIE DE LA PEINTURE ET DU REVÊTEMENT

## À VENIR CET AUTOMNE UNE NOUVELLE BASE DE DONNÉES SUR LES SUBSTANCES BIOCIDES

*La base de données sur les substances PGPC de l'ACIPR contient plus de 1 000 substances chimiques liés à CASE. Cet automne, l'ACIPR lancera sa NOUVELLE base de données sur les biocides avec plus de 1 000 enregistrements triés par numéro CAS, fournissant aux membres l'état actuel des agents biocides utilisés dans le commerce et tout changement envisagé.*



## RAPPORT D'ACTIVITÉS DE REPRÉSENTATION

### Les efforts de représentation de l'ACIPR en vue d'appuyer une industrie canadienne des revêtements plus forte :

- L'ACIPR a fait part de ses commentaires sur les sanctions administratives pécuniaires proposées par l'Ontario concernant les règlements pour le recyclage
- L'ACIPR attire l'attention des membres sur une interdiction possible de phénols ayant réagi avec du méthylstyrène, des substances utilisées dans le secteur CASE
- Bulletin de l'ACIPR : Enquête en vertu de l'article 71 lancée sur l'importation, la fabrication et l'utilisation de 188 solutions de rechange analogues structurelles et fonctionnelles du bisphénol A
- Le gouvernement retarde les modifications au « Règlement sur certaines substances toxiques interdites (2012) »
- Le gouvernement devrait publier l'état du rapport sur les SPFA d'ici les 2 ou 3 prochaines années

## L'ACIPR a fait part de ses commentaires sur les sanctions administratives pécuniaires proposées par l'Ontario concernant les règlements pour le recyclage

Le ministre de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs de l'Ontario (MEPP), qui est entièrement responsable de tous les règlements sur le recyclage des déchets, a délégué le mécanisme de tarification pour les règlements au RPRA et a fait de même pour les sanctions administratives pécuniaires proposées. Cette responsabilité appartient de droit au MEPP comme il est stipulé en vertu de la *Loi 2016 sur la récupération des ressources et l'économie circulaire* (LRREC) et le très acclamé *Drummond Report* : « Le ministère surveille et reste responsable devant l'Assemblée législative de l'ensemble du rendement des autorités administratives déléguées. » Une fois de plus, le fait de déléguer une telle autorité sans avoir en place une procédure d'appel efficace garantit que les « parties réglementées » (les fabricants ontariens) n'auront pas d'autres choix que d'accepter les sanctions qu'elles soient ou non justes ou équitables. Il continue à y avoir des enjeux quant à la responsabilisation et la transparence. Et ces enjeux n'ont pas encore été complètement réglés dans le récent projet de loi sur la paperasserie ni dans l'orientation du ministère du ministre Piccini envoyée au RPRA le 15 octobre 2021. Le MEPP et le gouvernement Ford n'ont pas reconnu qu'en déléguant les objets de la LRREC au RPRA, l'« Assemblée législative » et le « ministère » demeurent pleinement responsables du rendement du RPRA.

Les grandes questions restées sans réponse pour le MEPP, et le RPRA sont les suivantes : quelle quantité de déchets « de plus » a été récupérée par ceux qui ont déjà fait la transition vers la nouvelle loi? Et, quelle quantité supplémentaire de récupération de déchets est prévue après que tous les secteurs auront fait la transition vers la nouvelle loi, alors que le budget du RPRA se sera accru de façon exponentielle au cours des prochaines années? Le récent plan d'affaire du RPRA montre qu'au cours des cinq prochaines années les dotations de personnel vont augmenter de 10 à 70 et que les revenus vont grimper de \$2 millions en 2022 à \$17 millions. Alors qu'à l'heure actuelle, aucune amélioration dans les résultats de récupération des déchets n'a été annoncée.

Les seuls « intendants ayant une obligation » ou « les parties réglementées » en vertu de la LRREC sont les fabricants ontariens, aussi appelés producteurs ou propriétaires de marque. L'essentiel à retenir est que les fabricants ontariens sont ceux qui atteignent des résultats en matière de récupération des déchets actuellement, et qui continueront de le faire dans l'avenir, conformément aux exigences prévues à cet égard dans la LRREC. S'il n'est pas possible d'atteindre de meilleurs résultats, il sera évident que les Ontariens, après la longue transition de 5 à 6 ans vers les nouveaux règlements, n'auront tiré aucun bénéfice, et que ceci sera également vrai pour l'environnement. Les Ontariens auront payé des coûts plus élevés pour les produits dans un environnement déjà fortement touché par l'inflation. Malheureusement, ce seront les fabricants ontariens à être blâmés dans une telle éventualité et ce seront les consommateurs qui devront subir des prix encore plus élevés.

De plus, nous ignorons la raison pour laquelle le RPRA requiert plus de pouvoir, alors que les transgressions environnementales semblent être incluses dans les *Lignes directrices visant l'imposition de pénalités environnementale* (Règlement de l'Ontario 222/07 et 223/07). L'approche à l'égard des sanctions administratives pécuniaires semble déjà fermement établie en vertu de la LRREC, de ces « lignes directrices », et des exigences et responsabilités décrites dans la Charte des droits environnementaux, entre autres. La LRREC et d'autres règlements ont clairement démontré que le MEPP est responsable des sanctions administratives pécuniaires et, par conséquent, sans trop savoir pourquoi il doit déléguer leur administration alors que le gouvernement a déjà la possibilité de le faire et qu'il devra rendre compte quant à ces sanctions. De plus, il y a un processus d'appel clair lorsque les décisions sont entre les mains du MEPP, ce qui permet de croire que les conséquences involontaires peuvent être pleinement réglées, mais pas lorsque ces décisions sont entre les mains d'une autorité déléguée. Quand les décisions relatives aux sanctions pécuniaires seront prises par « l'autorité déléguée », la RPRA, toutes les plaintes ou les demandes de réparation continueront de reposer entièrement sur le gouvernement de l'Ontario.

## CASE

Environnement et Changement climatique Canada a publié son rapport d'évaluation préalable pour les phénols comportant des groupements méthylstyrène (MPS pour *phenol, methylstyrenated*), substances à composition variable. Le MSP est connu pour son utilisation comme résine synthétique et son usage dans les adhésifs, obturants, revêtements, encres d'impression et produits en caoutchouc. ECCC a proposé le MSP comme substance toxique pour l'environnement en se fondant sur ses applications industrielles actuelles. Le gouvernement a énoncé des mesures réglementaires éventuelles, parmi lesquelles se trouvent l'utilisation, la fabrication, la vente ou l'offre de vente de produits contenant du MSP ou une période d'élimination graduelle pour empêcher ou limiter les rejets. En réponse à des avis de nouvelles activités (Nac) précédents, qui seront annulés, le MSP a été signalé comme étant utilisé dans les peintures et les revêtements pour les navires et les grands équipements. Toutefois, il n'y a eu aucun signalement de MSP fabriqué au-dessus du seuil de déclaration (100 kg) au Canada ou à l'échelle internationale. Les membres qui font le commerce de produits au Canada contenant du MSP sont informés de l'interdiction possible de cette substance à des niveaux de traces. Pour toutes préoccupations à ce sujet, les membres sont invités à contacter l'ACIPR.

### **Bulletin de l'ACIPR : Enquête en vertu de l'article 71 lancée sur l'importation, la fabrication et l'utilisation de 188 solutions de rechange analogues structurelles et fonctionnelles du bisphénol A**

Les mesures réglementaires du passé du Canada touchant le bisphénol A (BPA), qui ont entraîné un réajustement du marché et auprès des consommateurs vers des produits « sans BPA », ont mené à une augmentation du recours à des solutions de rechange en matière de BPA, comme le bisphénol S (BPS) et le Pergafast 201, ainsi que d'autres substances parmi 32 bisphénols et d'autres substances partageant les mêmes caractéristiques structurelles ou fonctionnelles. Comprendre le risque lié à l'environnement et à la santé provenant de substances utilisées comme substitut pour le BPA s'avère important pour assurer la protection des Canadiens et de l'environnement et afin d'éviter des substitutions regrettables. Par conséquent, un avis de collecte d'information de l'article 71 a récemment été publié à l'égard du BPA et de toutes ses solutions de rechange fonctionnelles et analogues fonctionnelles dans la Gazette du Canada, Partie I. L'avis vise l'importation, la fabrication et l'utilisation de 188 substances à des niveaux supérieurs à 10 kg annuellement. Dans l'industrie de la peinture et des revêtements, on soupçonne le BPS d'être utilisé comme BPA de rechange dans des produits vendus sur le marché nord-américain. L'ACIPR demande à ses membres qui utilisent des substances de rechange fonctionnelles et analogues structurelles dans leurs produits industriels et ceux destinés aux consommateurs et qui sont vendus au Canada de confirmer leur utilisation, et d'indiquer si davantage de substitutions seront nécessaires.

### **Le gouvernement retarde les modifications au « Règlement sur certaines substances toxiques interdites (2012) »**

Plus tôt cette année, un document de consultation a été publié lequel traitait d'une proposition visant à interdire davantage cinq substances déjà soumises au règlement d'interdiction, ainsi qu'à ajouter deux nouvelles substances ignifuges à la liste (Dechlorane Plus ou DP et l'éthane décabromodiphénylique ou DBDPE). Ces modifications au règlement enlèveront ou fixeront des délais appropriés pour les exemptions actuelles vis-à-vis des agents PFOS, PFOA et supprimeront graduellement l'utilisation des LC-PFCA, PBDE et HBCD tout en nouvellement interdisant la fabrication, l'importation, l'utilisation, la vente et l'offre pour la vente de DP et de DBDPE. Pour l'agent DBDPE, l'ACIPR note que l'EPA des États-Unis ne compte pas actuellement l'évaluer, lequel est par contre soumis à un règlement SNUR. Jusqu'à présent, l'Union européenne a reporté le moment où se fera son évaluation des risques. Les membres de l'ACIPR des secteurs peintures et adhésifs qui désirent continuer à utiliser ces substances sont invités à passer en revue le document de consultation du gouvernement et à contacter l'ACIPR pour en savoir plus sur les utilisations résiduelles.

### **Le gouvernement du Canada devrait publier un état du rapport sur les SPFA d'ici les 2 ou 3 prochaines années**

substances per- et polyfluorées (PFAS, de l'anglais *per- and polyfluoroalkyl substances*) dans le cadre de la prochaine phase du PGPC. À la suite de la collecte d'information sur les PFAS, le gouvernement compte analyser et publier un « état du rapport sur les PFAS » afin de définir l'adoption, ou non, d'une approche réglementaire axée sur la classe, plutôt que sur l'évaluation d'une substance individuelle ou de groupes limités de substances qui a caractérisé jusqu'ici le processus du PGPC.

La majorité des polymères fluorés utilisés dans les formulations sont classés comme étant des PFAS, que l'on appelle aussi parfois des « substances chimiques éternelles ». Les PFAS se retrouvent dans cinq grands types de revêtements : les revêtements en poudre, les revêtements à durcissement par rayons, les revêtements antiréfléchissants, les revêtements pour câbles et filages, et les revêtements utilisés dans le secteur de l'énergie, comme les revêtements pour les panneaux solaires. Par conséquent, l'ACIPR surveille étroitement l'élaboration des initiatives réglementaires sur les PFAS dans d'autres pays, parallèlement au Canada. L'EPA des États-Unis a récemment publié sa feuille de route intitulée *PFAS Strategic Roadmap 2021-2024*, qui ciblera la gestion de l'eau, l'assainissement de l'eau et la gestion des déchets alors que plusieurs États ont déjà proposé l'interdiction de certains produits (mousses, tapis, emballages alimentaires ou tissus). De la même façon, plusieurs pays de l'Union européenne ont annoncé leur intention d'inclure les PFAS comme SVHCs (Annexe XV). Pour ce qui est des applications pour adhésifs et obturants, même s'il existe des solutions de rechange non fluorées pouvant être utiles dans certaines applications (p. ex. l'utilisation de polymères de silicone dans des revêtements à durcissement par rayons), l'on retrouve plusieurs autres situations où les PFAS n'ont pas de solutions de rechange alors qu'ils offrent un bon nombre de fonctionnalités désirables comme la stabilité thermique, la résistance à la corrosion, la résistance à la flamme, la résistance aux intempéries, la résistance à la lumière UV et aux salissures.

*Les membres peuvent obtenir plus de détails sur ces questions et d'autres enjeux de l'industrie sur le Canada CoatingsHUB en consultant le Regulatory Radar.*



*Vous n'êtes pas membre de l'ACIPR? Rejoignez l'ACIPR aujourd'hui!*



CANADIAN PAINT AND COATINGS ASSOCIATION

ASSOCIATION CANADIENNE DE L'INDUSTRIE DE LA PEINTURE ET DU REVÊTEMENT

## PERSPECTIVES

LA SOURCE CANADIENNE POUR LES PERSPECTIVES DE L'INDUSTRIE!

*PERSPECTIVES Le guide et répertoire annuel de l'ACIPR pour 2022 sera bientôt disponible. Complet avec les mises à jour du marché, les derniers enjeux de l'industrie, et plus encore ...*

ENVOIE-MOI UNE COPIE



L'ACIPR DANS **LES NOUVELLES**

Le dioxyde de titane (TiO<sub>2</sub>) est **un ingrédient essentiel dans la peinture**. L'Union européenne impose désormais un étiquetage additionnel pour le TiO<sub>2</sub> indiquant la nature carcinogène déclarée sous la forme de poudre **sans** données solides pour appuyer une telle justification. La publication du rapport d'évaluation préalable du Canada sur le TiO<sub>2</sub> et les composés de titane connexes est toujours prévue pour l'an prochain. Quoi qu'il en soit, le Canada doit être mis en conformité avec notre plus important partenaire commercial, les États-Unis, sur cette question et d'autres mesures réglementaires dans un secteur fortement intégré de l'économie canadienne avec un impact économique de 12,2 milliards de dollars au Canada. Devenez membre pour être bien informé de cet enjeu important.




TreeCanada  
ArbresCanada

CANADIAN PAINT AND COATINGS ASSOCIATION  
ASSOCIATION CANADIENNE DE L'INDUSTRIE DE LA PEINTURE ET DU REVÊTEMENT

## CRÉER DE L'AIR FRAIS UN ARBRE À LA FOIS!

*L'ACIPR est fière d'appuyer Arbres Canada. Ces dons annuels au nom de l'ACIPR et de tous les membres et non-membres contribuent aux efforts de séquestration du CO<sub>2</sub> et de reboisement au Canada.*

EN APPRENDRE D'AVANTAGE



## INITIATIVES EN DÉVELOPPEMENT DURABLE

*Les revêtements servent à de nombreuses applications pour d'innombrables substrats, et ce qui est remarquable au sujet des progrès environnementaux dans ce domaine est que les revêtements sont conçus de manière à donner de bons résultats sous diverses conditions, et ces revêtements procurent au produit fini des caractéristiques évoluées de rendement. Cela signifie que les revêtements assurent une protection contre la dégradation, dont la corrosion, l'abrasion, les températures élevées ou basses, les substances chimiques et les rayons ultraviolets, la moisissure et les microbes. Tout cela permet d'améliorer la gérance et la durabilité des produits.*

### Dow prépare un programme destiné aux silicones carbonéutres sur les façades de bâtiments

Dow a annoncé qu'il planifie pour 2022 de lancer le premier programme mondial de carboneutralité offert sur le marché pour les matériaux de silicone utilisés dans le vitrage structurel, le vitrage isolant et l'étanchéité.

### La nouvelle gamme de produits LANXESS offre des composés à l'eau pour les revêtements fonctionnels

LANXESS a lancé une nouvelle ligne de production pour la fabrication de composés à l'eau qui est opérationnelle en Chine et qui permettra à l'entreprise de fournir à la clientèle asiatique des produits Pellart modernes et écologiques. Fabriqués sous la marque Pellart, ces produits seront utilisés dans beaucoup d'applications de revêtements fonctionnels pour lesquelles des exigences élevées en matière d'haptique, de **résistance chimique**, de niveau de brillance, de température et

## BASF et Sport Group entament une coopération mondiale dans le domaine des sports et des revêtements de sol pour l'extérieur

BASF a signé un partenariat avec la plus grande entreprise de surfaces sportives du monde pour la distribution et l'installation de nouveaux planchers durables avec son produit Infinergy®, un thermoplastique expansé écologique et haute performance conçu pour offrir une solution de rechange prospective aux matériaux précédemment utilisés. Infinergy peut être utilisé à l'extérieur comme couche élastique pour des installations sportives, des pistes de course et des terrains de jeux ouverts, durables et écologiques. Ce produit peut facilement être récupéré et réutilisé sans résidus nocifs.

## PPG lance le KNOWLEDGE COLLEGE, un système de gestion d'apprentissage en ligne pour les techniciens

Les instructions données par le KNOWLEDGE COLLEGE permettent de suivre les procédures appropriées d'application pour les peintures pour véhicules commerciaux de PPG. « Le système Knowledge College de PPG offre à nos clients beaucoup de souplesse étant donné que les étudiants peuvent décider du moment qui leur convient pour suivre la formation et apprendre à leur propre rythme, » a indiqué Robb Power, cadre supérieur, PPG, division finition.

## BCF, un membre du World Coatings Council, se joint à l'industrie des revêtements du Royaume-Uni dans le cadre d'un engagement visant l'atteinte de la cible de zéro émission nette d'ici 2050

Le conseil d'administration de la British Coatings Federation (BCF) a décidé de se joindre à d'autres secteurs de l'industrie dans le cadre d'un engagement visant l'atteinte de la cible de zéro émission nette d'ici 2050. L'industrie de la peinture s'est également engagée à atteindre une cible ambitieuse pour son système de recyclage, PaintCare. « Avec la COP26, nous tenons à souligner et à reconnaître le travail effectué par nos membres pour créer une industrie plus durable, » a fait savoir Tom Bowtell, PDG de BCF.

## Un pacte a été signé dans le cadre de la Conférence de Glasgow sur les changements climatiques pour tenter de maintenir l'objectif et de limiter le réchauffement à 1,5 °C

Plus de 200 pays ont signé l'entente. Après six ans de négociations, les éléments en suspens qui empêchaient la mise en œuvre complète de l'Accord de Paris sur les marchés du carbone et la transparence ont finalement été approuvés. Le président du Royaume-Uni a indiqué au sujet de la conférence sur les changements climatiques (COP26) : « Nous pouvons maintenant dire en toute crédibilité que nous avons pu maintenir en vie l'objectif de limiter le réchauffement à 1,5 °C. Mais, force est d'admettre que l'objectif est sur le respirateur artificiel, et il ne pourra survivre que si nous gardons nos promesses et que nous traduisons ces engagements en mesures concrètes. »

*L'ACIPR et ses membres sont de fiers commanditaires d'Arbres Canada et participent au programme national d'écologisation.*

[treecanada.ca](http://treecanada.ca)



## RECONNAISSANCE DES MEMBRES

## PPG reçoit le prix Carnegie Science Award 2021 dans la catégorie du leadership d'entreprise lors de la 25e célébration annuelle

« Les prix Carnegie Science soulignent les réalisations des esprits avant-gardistes et créateurs dans les communautés scientifiques, technologiques et de l'enseignement de Pittsburgh. Ces prix donnent aussi à ces communautés l'occasion de se réunir et de partager leurs histoires, » a

## Société Laurentide reçoit le prix du fournisseur de l'année du Groupe BMR

En avril dernier, le Groupe BMR et Société Laurentide se sont unis pour lancer une nouvelle marque maison de peinture : Splendi and Splendi Suprême. Ainsi, moins d'un an après la production et la commercialisation de SPLENDI, Société Laurentide est heureuse de recevoir le prix du fournisseur de l'année des magasins BMR. Le Groupe BMR inc. regroupe 325 quincailleries et centres de rénovation pour la maison au Québec, en Ontario, dans les provinces atlantiques et à Saint-Pierre-et-Miquelon.

## Axalta nommée entreprise de revêtements pour véhicules commerciaux de l'année 2021, un prix à l'échelle mondiale est décerné par Frost & Sullivan

Le prix annuel « Best Practices » souligne le travail d'Axalta pour le développement de revêtements innovants qui répondent à l'évolution des besoins des équipementiers dans la conception de véhicules et de composants extérieurs plus légers, et pour son leadership en innovation et la commercialisation de revêtements hautement efficaces.

## PPG reçoit le prix « R&D 100 » pour les technologies de peintures et de revêtements

Trois des technologies de revêtements innovants de PPG ont reçu des prix R&D® 100 en 2021 : le produit PPG BFP-SE (protection incendie pour batterie), les revêtements en poudre à conductivité thermique PPG ENVIROCRON™ Extreme Protection et le revêtement PPG HI-TEMP® 1027 HD.

*Lisez l'étude d'impact économique de l'ACIPR, qui donne un aperçu des contributions réelles de l'industrie canadienne de la peinture et des revêtements à l'économie canadienne.*



## ÉCONOMIE CANADIENNE

### Le Conference Board du Canada : Les ventes du secteur manufacturier canadien sont en baisse

En septembre, les ventes des manufacturiers canadiens ont chuté de 3 % de plus, et il en est de même pour les nouvelles commandes. Les ventes ont été à la baisse dans 10 industries sur 12, et les ventes de véhicules automobiles ont le plus contribué à ce déclin. Depuis près d'un an, les équipements de transport ont perdu leur position de pointe en tant que plus important sous-secteur de la fabrication. Le CBdC prévoit que cette faiblesse des ventes liées à la fabrication sera un frein à la croissance à court terme du PIB du Canada pendant une bonne partie de 2022.

### Prévisions mondiales d'EDC sur l'exportation – De meilleurs jours à l'horizon

Après avoir fléchi de 13 % en 2020, la croissance des exportations canadiennes augmenterait, selon les estimations, de 17 % cette année et d'à peine 3 % en 2022. Pour l'heure, sept des 11 secteurs exportant des marchandises ont vu leurs exportations se hisser largement au-delà des niveaux pré-pandémiques. À ce chapitre, les produits forestiers et l'exploitation minière mènent le bal, à la faveur d'une demande mondiale en effervescence. Les secteurs des produits chimiques et des plastiques font également belle figure. La diminution des cours pèsera l'an prochain sur les produits forestiers et les exportations énergétiques et aura un effet semblable sur les exportations de minerais et de métaux. En revanche, les secteurs de l'automobile, de l'aéronautique, de la machinerie et de l'équipement industriels, des technologies de pointe et des services afficheront une croissance dans les deux chiffres.

Le 18 octobre dernier, **les Autorités canadiennes en valeurs mobilières** (ACVM) ont proposé la Norme réglementaire 51-107 *Information liée aux questions climatiques* et son instruction complémentaire. Les règles prendraient effet le 31 décembre 2022, ce qui obligerait les émetteurs assujettis à divulguer l'information relative au climat en lien à certaines recommandations du groupe de travail sur les divulgations de renseignements financiers liés aux changements climatiques.

## **Les préoccupations en matière d'émissions et de durabilité contribuent à faire progresser la fabrication automatisée**

**Un récent rapport** prévoit à l'horizon une période de grande transition dans le secteur de la fabrication alors que 80 % de celle-ci sera automatisée au cours des dix prochaines années. Les impacts environnementaux observés sont la principale raison incitant à la mise en œuvre d'outils de production de technologie de l'information et des communications (TIC). Cette transition comportera neuf outils TIC, dont un logiciel d'intelligence artificielle, des jumeaux numériques et des machines et des véhicules automatiques. L'automatisation permet de réduire les émissions et les coûts énergétiques tout en augmentant la productivité.

## **Des efforts en matière de développement durable doivent être accompagnés d'un incitatif économique pour assurer la participation de leaders**

Le mois dernier, Wakefield a interrogé **300 employés de haut niveau** qui s'entendent tous pour dire que l'attitude prépondérante des chefs d'entreprise est que certains prérequis devraient être respectés avant que des améliorations en matière de durabilité puissent être atteintes. 91 % des personnes interrogées ont dit ressentir une pression importante pour établir et atteindre des objectifs ambitieux de durabilité, alors que 79 % ont admis que les perturbations dans la chaîne d'approvisionnement ont ralenti les progrès réalisés sur les objectifs actuels de durabilité; 33 % ont indiqué qu'elles leur ont empêché d'établir des objectifs plus ambitieux; et 93 % ont signalé des défis à relever en lien aux données lors de l'analyse en matière de rendement durable.

## **General Motors s'apprête à installer jusqu'à 40 000 chargeurs de véhicule électrique de niveau 2 partout aux États-Unis et au Canada en 2022**

**GM installera des bornes de recharge à plusieurs endroits**, notamment dans les lieux de travail. Ces bornes seront accessibles pour tous les véhicules électriques, y compris ceux qui ne sont pas vendus par GM.

## **Une nouvelle étude montre d'immenses avantages à tirer du camionnage autonome**

Les sources d'économie possibles seront **de 40 %**.

## **L'Alberta bâtit l'avenir à partir des minéraux naturels essentiels et rares**

Le gouvernement met en œuvre **un plan d'action et une stratégie** moderne sur les minéraux de la province lequel s'inscrit dans son objectif de continuer à renforcer et à diversifier son économie.

## **Les cinq plus importantes tendances mondiales auxquelles chaque entreprise doit se préparer**

Il suffit de regarder les changements climatiques inhabituels et les désastres naturels auxquels nous sommes confrontés pour savoir que notre planète est en grande difficulté. On prévoit que l'économie de la Chine devrait dépasser celle des États-Unis d'ici 2028, et les pouvoirs économiques combinés des économies du groupe E7 pourraient doubler. Nous devrions également nous attendre à un paysage politique mondial fragmenté, ce qui intensifierait la population urbaine et contribuerait à **l'évolution démographique du milieu de travail**.

Les membres sont encouragés à accéder au rapport sur le HUB.

Lire le rapport mensuel



CANADIAN PAINT AND COATINGS ASSOCIATION ASSOCIATION CANADIENNE DE L'INDUSTRIE DE LA PEINTURE ET DU REVÊTEMENT

108<sup>e</sup> CONFÉRENCE ANNUELLE ET AGA DE L'ACIPR

# FAISONS BRILLER

LES REVÊTEMENTS PAR LE CHANGEMENT ET L'INNOVATION

25-26 mai 2022, Le Fairmont Château Frontenac, Québec (Québec)

- Progrès en chimie verte
- Chaînes d'approvisionnement de demain
- R et D et développement durable
- Règlements et durabilité
- Innovation dans les revêtements intelligents



## INNOVATIONS TECHNIQUES

### Nouveaux revêtements à couleur variable pour des applications de sécurité personnalisables

Des chercheurs de l'Université Penn State ont utilisé des **microstructures pour créer des revêtements à couleur variable** qui, contrairement aux nanostructures iridescentes types, peuvent plus facilement être personnalisés en raison de leur taille et forme. En utilisant cette nouvelle classe de microstructures, les couleurs et les motifs peuvent mieux s'accorder. Un important essai de fabrication permettra bientôt de confirmer l'adaptabilité des feuillets à couleur variable au moyen de procédés de revêtement par roulage.

### Nouveau revêtement thermosensible pour maintenir la température de la vitre de serre

La société Albotherm a développé **un revêtement thermosensible économique pour le verre de serre** qui permettrait un contrôle passif de la température tout au long de l'année. Il pourrait de plus faire disparaître le coût annuel associé à l'application et au retrait de l'ombrage. Le revêtement est appliqué une fois comme couche transparente. Le verre devient graduellement opaque à mesure qu'il est chauffé, et il redevient clair lorsqu'il est refroidi.

### Traitement à la cire chaude pour la résistance au vieillissement du bois

Pour empêcher la dégradation des surfaces en bois causée par rayonnement ultraviolet et l'eau, une cire de polyéthylène modifié et une cire de composite paraffinique oxydé ont été utilisées pour protéger les surfaces de bois à partir **d'un traitement à la cire chaude**.

### Des spécialistes des techniques solaires du Royaume-Uni sont à développer un revêtement pour des modules solaires performants

Cette recherche vise à développer et à tester **un revêtement inorganique résistant à l'abrasion** qui est durable et offert à prix avantageux. Les chercheurs se concentreront sur la résolution des problèmes de « salissures » qui font référence à l'accumulation de saleté, de poussière, de neige et

manière prolongée tous les jours, 24 heures sur 24.

## Enduits lustrés pour automobile camouflant les égratignures

Une nouvelle étude fait état d'un nouvel enduit lustré pour automobile pouvant camoufler les rayures et qui serait non seulement en mesure de protéger la surface du substrat, mais aussi de faciliter la réparation des égratignures.

## Influence du dioxyde de zirconium sur le polyuréthane : propriétés améliorées

Des chercheurs affirment que la résistance à la traction, le module de Young, la dureté, la résistance à l'abrasion et la stabilité thermique des composites PU/ZrO<sub>2</sub> augmentent en fonction du contenu en dioxyde de zirconium.

## Un nouveau revêtement glaciophobe pour les aéronefs et autres amélioré par la nanotechnologie

Alors que certains revêtements démontrent une prévention à l'adhérence de la glace, leur manque de durabilité les empêche de devenir une solution pratique. Le développement d'un revêtement amélioré par la nanotechnologie avec graphène à dispersion pourrait offrir des possibilités intéressantes en vue de résoudre ce problème.

## Un obturant à base de soya permet de conserver la durabilité de l'asphalte

Le nouveau obturant à base de soya, appelé RePlay, est à 88 % une source d'origine biologique. Lorsqu'aspersion sur l'asphalte, il pénètre la surface jusqu'à environ cinq centimètres (un pouce) de profondeur pour le conserver.

## Un rapport de recherche axé sur l'avenir de la recherche en laboratoire

L'élan pour les technologies numériques dans la recherche en laboratoire est en pleine croissance et s'est encore accéléré depuis la pandémie de COVID-19. Des outils numériques de plus en plus vastes et puissants dans des laboratoires de l'avenir encore plus automatisés et efficaces ressemblent de plus en plus à la réalité.

Restez connecté avec l'ACIPR!  
Abonnez-vous à nos newsletters mensuelles.

ACTUALITÉS PRIME  
**HEURE**

REGULATORY  
**RADAR**

**CPCA**Connects



# NOUVELLES INTERNATIONALES

## Maintenant disponibles sur la plateforme Canada CoatingsHUB destinée exclusivement aux membres :

[Lire les rapports sur l'évolution des marchés...](#)

D'autres statistiques et recherches de l'ACIPR destinées aux membres se trouvent sur la plateforme CoatingsHUB

L'ACIPR a compilé des rapports d'études de marché internationaux pour 2025-2029 pour plusieurs segments de marché.

[Voir les rapports](#)



# PARTAGEZ NOS NOUVELLES!

Si vous aimez ce que vous avez lu et souhaitez obtenir plus de nouvelles sur l'industrie de la peinture et des revêtements et les secteurs connexes, **abonnez-vous aux Actualités Prime Heure!** Nous tous à l'ACIPR serions ravis que vous envisagiez de partager cela avec vos réseaux!

[Partagez](#)[Tweet](#)[Transfère par courriel](#)

**Merci d'avoir lu!**  
**Nous vous reverrons le mois prochain.**

ACTUALITÉS PRIME  
**HEURE**

*Abonnez-vous au Actualités Prime Heure*

Avez-vous lu l'édition de cette année de PERSPECTIVES?  
**Contactez l'ACIPR pour obtenir votre copie.**

**PERSPECTIVES**  
GUIDE ET RÉPERTOIRE ANNUEL DE L'ACIPR 2021

Centre de bricolage de l'ACIPR

*Trouvez de l'inspiration, des conseils et des tutoriels!*

**PAINT-IT YOURSELF**  
CPCA's DIY Centre

CoatingsTECH de l'ACIPR offre l'excellence en éducation à la communauté des revêtements  
**Commencez à apprendre dès aujourd'hui!**

**REVÊTEMENTS TECH**  
Cours en ligne



**View this email in your browser**



The Canadian Paint and Coatings Association  
Our mailing address is:  
900-170 Laurier Avenue West  
Ottawa ON K1P 5V5

**Unsubscribe from this list**

Copyright © 2021 Canadian Paint and Coatings Association, All rights reserved.